

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES :  
PRATIQUES DE LA COMMUNICATION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION**

<p><b>CODE : 9810 19 U36 D3</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 2005,  
sur avis conforme du Conseil général**

**CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES :  
PRATIQUES DE LA COMMUNICATION**  
**DOMAINE DES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- ◆ identifier l'importance, dans la fonction d'enseignant, de la communication et des relations entre les différents acteurs présents dans le système scolaire (étudiants, parents, collègues, hiérarchie...);
- ◆ identifier ses limites et ses atouts en termes communicationnels et relationnels ;
- ◆ développer ses compétences relationnelles et communicationnelles ;
- ◆ développer les conditions nécessaires à la réussite de dispositifs pédagogiques interdisciplinaires ;
- ◆ appréhender des techniques de communication, de gestion de la relation, d'animation, de gestion de conflits et de travail en équipe.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Titre(s) exigé(s) par la législation de l'enseignement**

Source : Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

La réglementation impose à l'étudiant de détenir :

- ◆ soit un titre qui, selon la législation en vigueur, lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement,
- ◆ soit une attestation d'occupation d'une fonction rémunérée dans l'enseignement.

## 2.2. Capacités préalables requises

**Outre le(s) titre(s) exigé(s) par la législation de l'enseignement, l'apprenant devra se prévaloir des capacités préalables requises :**

*à partir de situations concrètes en relation avec la profession d'enseignant et en respectant les règles de syntaxe et d'orthographe courantes :*

- ◆ s'exprimer oralement et par écrit de manière cohérente et pertinente dans des situations de communication variées ;
- ◆ identifier et restituer l'essentiel des informations contenues dans une communication orale et écrite ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis ou une prise de position à leur propos ;
- ◆ transférer une information en utilisant un vocabulaire adapté au contexte et au destinataire du message.

**Titres pouvant en tenir lieu :**

- ◆ Soit l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement 98 10 11 U36 D3 "Certificat d'aptitudes pédagogiques : expression orale et écrite en français orientée vers l'enseignement"
- ◆ Soit le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur - CESS
- ◆ Soit être titulaire d'un titre de l'enseignement supérieur.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie de la communication, de l'animation et de la gestion de groupes	CT	F	30
Gestion de conflit	CT	F	18
Travail en équipe	CT	F	12
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	20
<b>Total des périodes</b>			<b>80</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Méthodologie de la communication, de l'animation et de la gestion de groupes

L'étudiant sera capable :

*au départ de situations professionnelles relevant du secteur de l'enseignement,*

- ◆ de découvrir l'importance des relations dans la profession d'enseignant :
  - écouter et prendre la parole,
  - percevoir l'impact des émotions dans la relation pédagogique,
  - repérer, exprimer ses limites et ses atouts dans le domaine relationnel et développer ses compétences relationnelles,
  - identifier l'aide à apporter dans les strictes limites de sa fonction ;
- ◆ de distinguer les contenus et les objectifs de la communication et de la relation en milieu scolaire ;
- ◆ de repérer les spécificités des situations de communication en milieu scolaire et l'impact du contexte dans la communication et la relation ;
- ◆ d'observer et identifier les réactions de ses interlocuteurs (apprenants, parents, collègues, direction,...) et de choisir des techniques de communication adaptées à l'objectif poursuivi, à la situation (conseil de classe, collègues, colloque singulier, réunion de parents, ...) et aux interlocuteurs ;
- ◆ d'acquérir et d'expérimenter des techniques visant à améliorer l'efficacité de la communication verbale et non-verbale :
  - gérer son stress,
  - accrocher l'écoute,
  - faciliter, maintenir et relancer l'écoute,
  - susciter et évaluer la rétroaction ;
- ◆ de pratiquer l'écoute active ;
- ◆ de repérer les phénomènes de groupe intervenant dans les situations observées tels que :
  - les interactions entre les membres du groupe,
  - l'émergence de normes et la pression de conformité,
  - l'existence de buts collectifs communs,
  - l'existence d'émotions et de sentiments collectifs,
  - l'émergence de rôles et d'une organisation informelle,
  - les sources d'influence : leadership, soumission à l'autorité, stéréotypes... ;
- ◆ d'identifier des techniques permettant de remédier aux problèmes liés à la dynamique des groupes ;
- ◆ de poser une réflexion sur les notions de discipline, sanction, règlement ... ;
- ◆ de caractériser le climat régnant dans des groupes-classe observés et de proposer une intervention favorisant la communication et les relations ;
- ◆ d'expérimenter des outils de gestion du groupe-classe ;
- ◆ d'identifier ses propres réactions au sein d'un groupe.

### 4.2. Gestion de conflit

*au départ de situations professionnelles conflictuelles relevant du secteur de l'enseignement,*

- ◆ de reconnaître les sources, facteurs et processus favorisant, renforçant, précipitant et déclenchant des conflits en vue de les prévenir et/ou de les gérer ;
- ◆ d'identifier différentes situations conflictuelles ;

- ◆ d'appliquer des techniques de gestion de conflits au départ de différents modèles théoriques (communication non violente, analyse transactionnelle ... ) ;
- ◆ de rechercher, proposer et mettre en œuvre des solutions, des stratégies de communication suite à un conflit ;
- ◆ de développer ses habiletés pratiques et sa capacité d'auto évaluation en ce qui concerne l'écoute, le dénouement des impasses et des résistances, les émotions... ;
- ◆ de repérer ses modes de réaction privilégiés et d'en mesurer l'impact.

### 4.3. Travail en équipe

*au départ de projets concrets de travail en équipe,*

- ◆ d'identifier les opportunités, les risques, les forces et les faiblesses d'un travail en équipe pluridisciplinaire dans le milieu scolaire pour les apprenants, les enseignants et l'institution scolaire ;
- ◆ d'identifier les principaux paramètres de la méthodologie du projet (objectifs, ressources, critères et méthodologie des évaluations intermédiaires et finale) ;
- ◆ de concilier des points de vue pour aboutir à la planification d'un travail interdisciplinaire ;
- ◆ de participer et d'analyser des réunions en
  - relevant des facteurs d'efficacité et d'inefficacité ;
  - repérant des rôles formels/informels pris ou souhaités par les participants ;
  - relevant les compétences des participants en ce compris lui-même ;
  - respectant les différences d'opinions ;
  - argumentant les positions qu'il défend.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre **le seuil de réussite**,

l'étudiant sera capable :

*au départ de situations professionnelles relevant du secteur de l'enseignement,*

- ◆ de proposer et de justifier des interventions pouvant faciliter la communication et la relation ;
- ◆ de repérer des facteurs qui ont influencé les interactions :
  - entre les membres d'un groupe et leur effet sur le travail pédagogique,
  - entre un enseignant et un étudiant et leur effet sur la relation pédagogique ;
- ◆ d'analyser une situation de conflit et de justifier de modalités de prévention et de gestion ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier les opportunités, risques, forces et faiblesses d'une situation de travail en équipe.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiative démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPE(S) OU REGROUPEMENT**

Il est souhaitable de ne pas dépasser le nombre 18 étudiants par groupe.